

Désignation de l'entreprise : SA Les Motocycles ARDOIN SAINT AMAND		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 8 Rue des Petites Ecuries 75010 PARIS 10E		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 7 2 2 0 3 8 3 4 6 0 0 0 2 8			Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N clos le, 31122018				
		N-1 31122017				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ	127 977	128 125
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	24 322	5 728
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	971 325	971 325
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	313 469	285 969
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières*		BH	BI	56 233	56 356	
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	152 299	1 474 882	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	1 339	1 350
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	490 271	395 757
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 962	11 364
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	2 563 906	2 684 420	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI			
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	3 057 480	3 092 892	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN				
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	CO	IA	152 299	4 532 362	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

Désignation de l'entreprise		SA Les Motocycles ARDOIN SAINT AMAND		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 521 223 .....	DA	521 223	521 223	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 042 808	1 042 808	
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC	1 251 547	1 251 547	
	Réserve légale (3)	DD	52 122	52 122	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG	703 856	703 856	
	Report à nouveau	DH	891 035	1 028 930	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	( 34 388)	( 133 716)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	4 428 204	4 466 772
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financiers divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	180	1 831	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	57 749	34 485	
	Dettes fiscales et sociales	DY	40 536	37 785	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	5 691	4 606	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	104 157	78 708	
	Écarts de conversion passif* <b>(V)</b>	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	4 532 362	4 545 481	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	103 977	76 877		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N			Exercice (N - 1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
Désignation de l'entreprise : SA Les Motocycles ARDOIN SAINT AMAND					Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	80 000	FH	FI	80 000 65 000
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	80 000	FK	FL	80 000 65 000
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	1 805	
	Autres produits (1) (11)			FQ	10 070 10 640	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	91 875 75 640
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	49 500 50 586	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	3 188 2 513	
	Salaires et traitements*			FY	90 468 82 068	
	Charges sociales (10)			FZ	27 505 44 803	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*		GA	10 992 10 180	
				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD			
Autres charges (12)			GE	9 203		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	190 858 190 152	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	( 98 983) ( 114 511)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	30 591	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	32 815 23 305	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	63 407 23 305	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	63 407 23 305	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	( 35 575) ( 91 206)	

Désignation de l'entreprise <u>SA Les Motocycles ARDOIN SAINT AMAND</u>		Néant <input type="checkbox"/> *			
		<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N - 1</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 772		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	1 772		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	585	42 510	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	585	42 510	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	1 187	( 42 509)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	157 055	98 946	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	191 444	232 662	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	( 34 388)	( 133 716)	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives <b>A6</b> obligatoires <b>A9</b>					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N				
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
P . P . E .	585				
P . P . E .		1 772			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N				
	Charges antérieures	Produits antérieurs			

Désignation de l'entreprise SA Les Motocycles ARDOIN SAINT AMAND										Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations							
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3					
INCORP.	TOTAL I				CZ			D8			D9				
	TOTAL II				KD			KE			KF				
CORPORELLES	Terrains				KG			KH			KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	256 102		KK			KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM			KN			KO				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	KP			KQ			KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS			KT			KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	11 283		KW			KX	5 909			
		Matériel de transport*			KY	12 858		KZ			LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB			LC			LD				
		Emballages récupérables et divers *			LE			LF			LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH			LI			LJ				
	Avances et acomptes				LK			LL			LM				
	TOTAL III				LN	280 243		LO			LP	5 909			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M			8T			
Autres participations				8U	1 257 295		8V			8W					
Autres titres immobilisés				1P			1R			1S					
Prêts et autres immobilisations financières				1T	56 356		1U			1V					
TOTAL IV				1Q	1 313 652		1R			1S					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G	1 593 895		0H			0J	5 909				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
						par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN			C0			D0			D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO			LV			LW			1X
CORPORELLES	Terrains				IP			LX			LY			LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ			MA	256 102		MB			MC	
		Sur sol d'autrui			IR			MD			ME			MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS			MG			MH			MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT			MJ			MK			ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU			MM	17 192		MN			MO
		Matériel de transport				IV			MP	12 858		MQ			MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW			MS			MT			MU
		Emballages récupérables et divers *				IX			MV			MW			MX
	Immobilisations corporelles en cours				MY			MZ			NA			NB	
Avances et acomptes				NC			ND			NE			NF		
TOTAL III				IY			NG	286 152		NH			NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			0U			M7			0W	
	Autres participations				I0			0X	( 27 500)		0Y	1 284 795		0Z	
	Autres titres immobilisés				I1			2B			2C			2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2			2E	123		2F	56 233		2G	
	TOTAL IV				I3			NJ	( 27 376)		NK	1 341 028		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4			0K	( 27 376)		0L	1 627 181		0M		

Désignation de l'entreprise SA Les Motocycles ARDOIN SAINT AMAND										Néant <input type="checkbox"/> *																																																																																																																																																																																																																																																																														
<b>CADRE A</b>																																																																																																																																																																																																																																																																																								
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>																																																																																																																																																																																																																																																																																								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice																																																																																																																																																																																																																																																																												
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>			CY		EL		EM		EN																																																																																																																																																																																																																																																																															
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>			PE		PF		PG		PH																																																																																																																																																																																																																																																																															
Terrains			PI		PJ		PK		PL																																																																																																																																																																																																																																																																															
Constructions	Sur sol propre		PM	118 602	PN	9 375	PO		PQ	127 977																																																																																																																																																																																																																																																																														
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU																																																																																																																																																																																																																																																																															
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	9 846	PW	1 617	PX		PY	11 463																																																																																																																																																																																																																																																																														
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC																																																																																																																																																																																																																																																																															
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG																																																																																																																																																																																																																																																																															
	Matériel de transport		QH	12 858	QI		QJ		QK	12 858																																																																																																																																																																																																																																																																														
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO																																																																																																																																																																																																																																																																															
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT																																																																																																																																																																																																																																																																															
<b>TOTAL III</b>			QU	141 306	QV	10 992	QW		QX	152 299																																																																																																																																																																																																																																																																														
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>			ØN	141 306	ØP	10 992	ØQ		ØR	152 299																																																																																																																																																																																																																																																																														
<b>CADRE B</b>																																																																																																																																																																																																																																																																																								
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>																																																																																																																																																																																																																																																																																								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																																																																																																																																																																																																																																																																																								
DOTATIONS																																																																																																																																																																																																																																																																																								
REPRISES																																																																																																																																																																																																																																																																																								
Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice																																																																																																																																																																																																																																																																																								
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Immobilisations amortissables</th> <th colspan="3">Colonne 1</th> <th colspan="3">Colonne 2</th> <th colspan="3">Colonne 3</th> <th colspan="3">Colonne 4</th> <th colspan="3">Colonne 5</th> <th colspan="3">Colonne 6</th> <th rowspan="2">Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice</th> </tr> <tr> <th>Différentiel de durée et autres</th> <th>Mode dégressif</th> <th>Amortissement fiscal exceptionnel</th> <th>Différentiel de durée et autres</th> <th>Mode dégressif</th> <th>Amortissement fiscal exceptionnel</th> <th>Différentiel de durée et autres</th> <th>Mode dégressif</th> <th>Amortissement fiscal exceptionnel</th> <th>Différentiel de durée et autres</th> <th>Mode dégressif</th> <th>Amortissement fiscal exceptionnel</th> <th>Différentiel de durée et autres</th> <th>Mode dégressif</th> <th>Amortissement fiscal exceptionnel</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Frais établissements <b>TOTAL I</b></td> <td>M9</td> <td></td> <td>N1</td> <td></td> <td>N2</td> <td></td> <td>N3</td> <td></td> <td>N4</td> <td></td> <td>N5</td> <td></td> <td>N6</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b></td> <td>N7</td> <td></td> <td>N8</td> <td></td> <td>P6</td> <td></td> <td>P7</td> <td></td> <td>P8</td> <td></td> <td>P9</td> <td></td> <td>Q1</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>Q2</td> <td></td> <td>Q3</td> <td></td> <td>Q4</td> <td></td> <td>Q5</td> <td></td> <td>Q6</td> <td></td> <td>Q7</td> <td></td> <td>Q8</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="3">Constructions</td> <td>Sur sol propre</td> <td>Q9</td> <td></td> <td>R1</td> <td></td> <td>R2</td> <td></td> <td>R3</td> <td></td> <td>R4</td> <td></td> <td>R5</td> <td></td> <td>R6</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sur sol d'autrui</td> <td>R7</td> <td></td> <td>R8</td> <td></td> <td>R9</td> <td></td> <td>S1</td> <td></td> <td>S2</td> <td></td> <td>S3</td> <td></td> <td>S4</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ins. gales, agenc et am. des const.</td> <td>S5</td> <td></td> <td>S6</td> <td></td> <td>S7</td> <td></td> <td>S8</td> <td></td> <td>S9</td> <td></td> <td>T1</td> <td></td> <td>T2</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>T3</td> <td></td> <td>T4</td> <td></td> <td>T5</td> <td></td> <td>T6</td> <td></td> <td>T7</td> <td></td> <td>T8</td> <td></td> <td>T9</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Autres immobilisations corporelles</td> <td>Inst. gales, agenc am. divers</td> <td>U1</td> <td></td> <td>U2</td> <td></td> <td>U3</td> <td></td> <td>U4</td> <td></td> <td>U5</td> <td></td> <td>U6</td> <td></td> <td>U7</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>U8</td> <td></td> <td>U9</td> <td></td> <td>V1</td> <td></td> <td>V2</td> <td></td> <td>V3</td> <td></td> <td>V4</td> <td></td> <td>V5</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mat. bureau et inform. mobilier</td> <td>V6</td> <td></td> <td>V7</td> <td></td> <td>V8</td> <td></td> <td>V9</td> <td></td> <td>W1</td> <td></td> <td>W2</td> <td></td> <td>W3</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Emballages récup. et divers</td> <td>W4</td> <td></td> <td>W5</td> <td></td> <td>W6</td> <td></td> <td>W7</td> <td></td> <td>W8</td> <td></td> <td>W9</td> <td></td> <td>X1</td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL III</b></td> <td>X2</td> <td></td> <td>X3</td> <td></td> <td>X4</td> <td></td> <td>X5</td> <td></td> <td>X6</td> <td></td> <td>X7</td> <td></td> <td>X8</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL IV</b></td> <td>NL</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>NM</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>NO</td> </tr> <tr> <td><b>Total général (I+II+III+IV)</b></td> <td>NP</td> <td></td> <td>NQ</td> <td></td> <td>NR</td> <td></td> <td>NS</td> <td></td> <td>NT</td> <td></td> <td>NU</td> <td></td> <td>NV</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Total général non ventilé (NP+NQ+NR)</b></td> <td>NW</td> <td></td> <td colspan="4" style="text-align: center;">Total général non ventilé (NS+NT+NU)</td> <td>NY</td> <td></td> <td colspan="4" style="text-align: center;">Total général non ventilé (NW-NY)</td> <td>NZ</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>												Immobilisations amortissables	Colonne 1			Colonne 2			Colonne 3			Colonne 4			Colonne 5			Colonne 6			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6			Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1			Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8			Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9			Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		<b>TOTAL III</b>	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8			Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL IV</b>	NL						NM								NO	<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV			<b>Total général non ventilé (NP+NQ+NR)</b>	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY		Total général non ventilé (NW-NY)				NZ	
Immobilisations amortissables	Colonne 1			Colonne 2			Colonne 3			Colonne 4			Colonne 5			Colonne 6			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice																																																																																																																																																																																																																																																																					
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel																																																																																																																																																																																																																																																																									
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6																																																																																																																																																																																																																																																																											
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1																																																																																																																																																																																																																																																																											
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8																																																																																																																																																																																																																																																																											
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6																																																																																																																																																																																																																																																																										
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4																																																																																																																																																																																																																																																																										
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2																																																																																																																																																																																																																																																																										
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9																																																																																																																																																																																																																																																																											
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7																																																																																																																																																																																																																																																																										
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5																																																																																																																																																																																																																																																																										
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3																																																																																																																																																																																																																																																																										
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1																																																																																																																																																																																																																																																																										
<b>TOTAL III</b>	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8																																																																																																																																																																																																																																																																											
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL IV</b>	NL						NM								NO																																																																																																																																																																																																																																																																									
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV																																																																																																																																																																																																																																																																											
<b>Total général non ventilé (NP+NQ+NR)</b>	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY		Total général non ventilé (NW-NY)				NZ																																																																																																																																																																																																																																																																											
<b>CADRE C</b>																																																																																																																																																																																																																																																																																								
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice																																																																																																																																																																																																																																																																												
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9				Z8																																																																																																																																																																																																																																																																											
Primes de remboursement des obligations									SP				SR																																																																																																																																																																																																																																																																											

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA Les Motocycles ARDOIN SAINT AMAND

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	{ – d'exploitation – financières – exceptionnelles	UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	313 469	UM	313 469	UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	56 233	UV		UW	56 233			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	490 271		490 271					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée)* UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 962		1 962				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS								
<b>TOTAUX</b>			VT	861 937	VU	805 703	VV	56 233			
RENVOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	57 749		57 749						
Personnel et comptes rattachés		8C	7 693		7 693						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	24 073		24 073						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	8 769		8 769					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	5 001		5 001						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	690		690						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	103 977	VZ	103 977					
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise : SA Les Motocycles ARDOIN SAINT AMAND

Néant  \*Exercice N, clos le :  
31.12.2018**I. RÉINTÉGRATIONS****BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE**

										WA				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)											WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE						XE		
		Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX						XW	
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 212 bis) *		XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7					K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		<ul style="list-style-type: none"> <li>- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)</li> <li>- imposées au taux de 0 %</li> </ul>								I8			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plus-values nettes à court terme</li> <li>- Plus-values soumises au régime des fusions</li> </ul>								WN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW					WQ		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8							
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3			
										<b>TOTAL I</b>	WR			

**II. DÉDUCTIONS****PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE**

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *											WS	34 388	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)											WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		<ul style="list-style-type: none"> <li>- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)</li> <li>- imposées au taux de 0 %</li> <li>- imposées au taux de 19 %</li> <li>- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures</li> <li>- imputées sur les déficits antérieurs</li> </ul>								WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WH		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A								WW		
	Produit net des actions et parts d'intérêts :											WB	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											I6	
	Majoration d'amortissement*											XB	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		L5	
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)		L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		OV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		IF		Zone franche d'activité (44 quaterdecies)		XC	
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)						PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											IX		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI				XG		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y2		
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>										<b>TOTAL II</b>	XH	34 388	

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :

bénéfice (I moins II)  
déficit (II moins I)

XI

XJ

34 388

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)\*

ZL

XL

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)\*

XL

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)

XN

XO

34 388

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA Les Motocycles ARDOIN SAINT AMAND</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	<b>K4</b>	641 851
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	<b>K5</b>	
Déficits reportables (différence K4-K5)	<b>K6</b>	641 851
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	<b>YJ</b>	34 388
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	<b>YK</b>	676 240
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice	<b>ZT</b>	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 2 du CGI *	<b>ZV</b>	<b>ZW</b>
Provisions pour risques et charges *	<b>8X</b>	<b>8Y</b>
	<b>8Z</b>	<b>9A</b>
	<b>9B</b>	<b>9C</b>
Provisions pour dépréciation *	<b>9D</b>	<b>9E</b>
	<b>9F</b>	<b>9G</b>
	<b>9H</b>	<b>9J</b>
Charges à payer	<b>9K</b>	<b>9L</b>
	<b>9M</b>	<b>9N</b>
	<b>9P</b>	<b>9R</b>
	<b>9S</b>	<b>9T</b>
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	<b>YN</b>	<b>YO</b>
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
<b>L1</b>			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise <u>SA Les Motocycles ARDOIN SAINT AMAND</u>										Néant <input type="checkbox"/> *							
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			0C	1 028 930			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserve légale		ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			0D	( 133 716)				- Autres réserves		ZD						
	Prélèvements sur les réserves			0E					Dividendes		ZE	4 179					
									Autres répartitions		ZF						
	<b>TOTAL I</b>			0F	895 214				Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	891 035					
										<b>TOTAL II</b>		ZH	895 214				
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N - 1 :					
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7				YQ									
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR									
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS									
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNÉS	- Sous-traitance							YT									
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois			J8				XQ	15 450		18 323						
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU									
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	17 419		11 745						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV									
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES				ST	16 630		20 518						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	49 500		50 586						
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	1 797		1 096						
IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS				9Z	1 391		1 417						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	3 188		2 513						
	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	29 000		18 000						
DIVERS	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	10 931		9 001						
	- Montant brut des salaires *							0B	86 044								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							0S									
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK			%						
	- Numéro du centre de gestion agréé *			XP				- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG									
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies							RH									
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA				Plus-values à 15%		JK			Plus-values à 0%		JL		
								Plus-values à 19%		JM			Imputations		JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD				Plus-values à 15%		JN			Plus-values à 0%		JO		
								Plus-values à 19%		JP			Imputations		JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH				N° SIRET de la société mère du groupe		JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA Les Motocycles ARDOIN SAINT AMAND

Néant  \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées\***

Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(ventilation par taux)		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA Les Motocycles ARDOIN SAINT AMAND

Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ❶ \*.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶ \*.

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❹	Solde des moins-values à reporter col ❷=❸+❹-❺-❻
	À 19 %, 16,5 % <sup>(1)</sup> ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> ) du CGI ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup> ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SA Les Motocycles ARDOIN SAINT AMAND

Néant  \*

**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS\* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA Les Motocycles ARDOIN SAINT AMAND

Néant \*

Exercice ouvert le : 01.01.2018

et clos le : 31.12.2018

Durée en nombre de mois

12

**DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel	YP	2.00
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

**CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE****I Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>	

**II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>	

**III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>	

**IV Valeur ajoutée produite**

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	
-----------------------------	-----------------------------	----	--

**V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises**

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	
--	----	--

**Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE**

**Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.**

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	/ /
Date de cessation	HR	/ /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OQ, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Formulaire obligatoire  
(article 38 de l'ann. III au CGI)(liste des personnes ou groupes de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1  
1 (1)Néant  \*N° de dépôt  
EXERCICE CLOS LE N° SIRET DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ADRESSE (voie) CODE POSTAL  VILLE Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1  Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2  Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 **I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays **II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122018

N° SIRET

7 2 2 0 3 8 3 4 6 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA Les Motocycles ARDOIN SAINT AMAND

ADRESSE (voie) 8 Rue des Petites Ecuries

CODE POSTAL 75010

VILLE

PARIS 10E

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

0

Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD**  
2019

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X

Si PME innovantes, cocher la case

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SA Les Motocycles ARDOIN SAINT AMAND			
SIRET	7 2 2 0 3 8 3 4 6 0 0 0 2 8		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
8 Rue des Petites Ecuries			
75010 PARIS 10E			

## REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

## B ACTIVITE

Activités exercées	Activités des sociétés holding	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
		<input type="checkbox"/>

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%		Déficit	34 388
	Bénéfice imposable à 15 %					

<b>2 Plus-values</b>	
PV à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%
PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238quindecies

**3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i> <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i> <input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i> <input type="checkbox"/>	Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A <input type="checkbox"/>	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i> <input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Autres dispositifs art. 44 <i>quaterdecies</i> <input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % <input type="text"/>

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :** Dans le secteur productif, art. 244 quater W  Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

## D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

## F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case  dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

## G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI  Si oui, indication du logiciel utilisé : EBP

Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du comptable : .....	
Tél. : .....	
- du conseil : .....	
Tél. : .....	
- du CGA ou du viseur conventionné : .....	
Tél. : .....	
- N° d'agrément : .....	



**RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX**

ANNÉE 2018 ou exercice

Désignation de l'entreprise SA Les Motocycles ARDOIN SAINT AMAND du 01012018  
Adresse 8 Rue des Petites Ecuries 75010 PARIS 10E au 31122018

**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1**

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

**C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :**

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2018.. (total col. 9 + total col. 10) 10		- de l'exercice 2018.. 10	( 34 388)
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	( 133 716)

Nom et qualité du signataire MR ARDOIN SAINT AMAND Jean-Pierre à PARIS 10E, le 19022019  
Président Directeur Général Signature ,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

## REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SA Les Motocycles ARDOIN SAINT AMAND  
722038346 IS1

Au titre de l'année N

31/12/2018

<b>Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case</b>		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	X
	PME au sens communautaire	

### I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
--	--

#### Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur des indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

### II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

#### PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

### III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		